

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01388
Numéro SIREN : 514 138 908
Nom ou dénomination : 6ÈME SENS

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2024 sous le numéro de dépôt 12843

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 13 JUIN 2024

SOUS LE N°

12843

6EME SENS

1 VOIR FELIX EBOUE

94021 CRETEIL

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

édité le 26/03/2024

certifié conforme à l'original

le 23/04/24

[Signature]

6EME SENS

BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 26/03/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	16 000		16 000	1,80	16 000	1,90
Autres immobilisations incorporelles	4 600	4 600				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	52 815	24 855	27 960	3,15	33 241	3,95
Installations techniques, matériel & outillage industriels	279 053	170 374	108 679	12,23	137 303	16,32
Autres immobilisations corporelles	49 883	46 287	3 596	0,40	4 620	0,55
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 139		1 139	0,13	1 139	0,14
TOTAL (I)	403 489	246 115	157 374	17,72	192 303	22,85
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	148 740		148 740	16,74	278 460	33,09
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	2 188		2 188	0,25	497	0,06
. Personnel						
. Organismes sociaux	3 568		3 568	0,40	3 782	0,45
. Etat, impôts sur les bénéfices	19 758		19 758	2,22	3 402	0,40
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 822		9 822	1,11	3 422	0,41
. Autres	8 161		8 161	0,92	4 400	0,52
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	421 262		421 262	47,42	260 498	30,96
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	105 527		105 527	11,88	92 407	10,98
Charges constatées d'avance	11 966		11 966	1,35	2 236	0,27
TOTAL (II)	730 991		730 991	82,29	649 103	77,15
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 134 480	246 115	888 364	100,00	841 406	100,00

6EME SENS

BILAN PASSIF

page 3

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 26/03/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 20 000)	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2,25	2,38
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 726	4 726
Réserves statutaires ou contractuelles	0,53	0,56
Réserves réglementées		
Autres réserves	399 375	353 334
Report à nouveau	44,96	41,99
Résultat de l'exercice	37 480	96 745
	4,22	11,50
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	461 580	474 805
	51,96	56,43
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	280 902	225 573
. Découverts, concours bancaires	31,62	26,81
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	326	326
	0,04	0,04
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 872	28 321
Dettes fiscales et sociales	9,55	3,37
. Personnel	23 269	37 143
. Organismes sociaux	2,62	4,41
. Etat, impôts sur les bénéfices	15 033	14 163
. Etat, impôts sur les bénéfices	1,69	1,68
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées	17 870	58 666
. Autres impôts, taxes et assimilés	2,01	6,97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	714	529
Autres dettes	0,08	0,06
Instruments financiers à terme	3 799	1 881
Produits constatés d'avance	0,43	0,22
TOTAL (IV)	426 784	366 601
	48,04	43,57
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	888 364	841 406
	100,00	100,00

6EME SENS

BILAN ACTIF

page 6

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 26/03/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	16 000		16 000	1,80	16 000	1,90
20700000000 FONDS COMMERCIAL	16 000		16 000	1,80	16 000	1,90
Autres immobilisations incorporelles	4 600	4 600				
20800000000 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	4 600		4 600	0,52	4 600	0,55
28085000000 AMPORT IMMOB INCORPORELLES		4 600	-4 600	-0,51	-4 600	-0,54
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	52 815	24 855	27 960	3,15	33 241	3,95
21350000000 INST.AGENC.CONSTRUCT	52 815		52 815	5,95	52 815	6,28
28135000000 AMORT.AGENC.CONSTRUC		24 855	-24 855	-2,79	-19 573	-2,32
Installations techniques, matériel & outillage industriels	279 053	170 374	108 679	12,23	137 303	16,32
21510000000 INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIELS	279 053		279 053	31,41	268 881	31,96
28150000000 AMORT INSTALLATIONS TECHNIQUES MATE		120 708	-120 708	-13,58	-81 913	-9,73
28151000000 AMORTISSEMENT INSTALLATIONS TECHNIQUES MA		49 666	-49 666	-5,58	-49 666	-5,89
Autres immobilisations corporelles	49 883	46 287	3 596	0,40	4 620	0,55
21830000000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	45 066		45 066	5,07	45 066	5,36
21840000000 MOBILIER	4 816		4 816	0,54	4 596	0,55
28183000000 AMORT MAT DE BUREAU ET INFORMATIQUE		41 688	-41 688	-4,68	-40 708	-4,83
28184000000 AMORT MOBILIER		4 599	-4 599	-0,51	-4 335	-0,51
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 139		1 139	0,13	1 139	0,14
27500000000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 139		1 139	0,13	1 139	0,14
TOTAL (I)	403 489	246 115	157 374	17,72	192 303	22,85
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	148 740		148 740	16,74	278 460	33,09
41110000000 CLIENTS	105 527		105 527	11,88	270 759	32,18
41210000000 CLIENTS UE	43 214		43 214	4,86	7 701	0,92
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	2 188		2 188	0,25	497	0,06
40110000000 FOURNISSEURS	2 188		2 188	0,25	497	0,06
. Personnel						
. Organismes sociaux	3 568		3 568	0,40	3 782	0,45
43700000000 POLE EMPLOI + AUTRES CAISSES	3 568		3 568	0,40	3 782	0,45
. Etat, impôts sur les bénéfices	19 758		19 758	2,22	3 402	0,40

6EME SENS

BILAN ACTIF

page 7

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 26/03/2024

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023				31/12/2022	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
44400000000 ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	19 758		19 758	2,22	3 402	0,40
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 822		9 822	1,11	3 422	0,41
44566100000 TVA DEDUCTIBLE SUR AUTRES BIENS ET	6 802		6 802	0,77	3 422	0,41
44578000000 TVA COLLECTEE A REGULARISER	3 005		3 005	0,34		
44586000000 TVA S/FACT.NON PARVE	15		15	0,00		
. Autres	8 161		8 161	0,92	4 400	0,52
40970000000 FOURNISSEURS AUTR.AV	2 009		2 009	0,23		
45611000000 APPORTS EN NATURE	4 400		4 400	0,50	4 400	0,52
46700000000 DEBITEURS CREDIT.DIV	1 752		1 752	0,20		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	421 262		421 262	47,42	260 498	30,96
50210000000 PARTS CAISSE D'EPARGNE	270 200		270 200	30,42	50 200	5,97
50810000000 AUTRES VALEURS MOBIL	151 062		151 062	17,00	210 298	24,99
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	105 527		105 527	11,88	92 407	10,98
51220000000 CAISSE D'EPARGNE	105 527		105 527	11,88	92 407	10,98
Charges constatées d'avance	11 966		11 966	1,35	2 236	0,27
48600000000 CHARGES CONSTAT.D'AV	11 966		11 966	1,35	2 236	0,27
TOTAL (II)	730 991		730 991	82,29	649 103	77,15
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 134 480	246 115	888 364	100,00	841 406	100,00

6EME SENS

BILAN PASSIF

page 8

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 26/03/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 20 000)	20 000	2,25	20 000	2,38
10130000000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	20 000	2,25	20 000	2,38
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	4 726	0,53	4 726	0,56
10610000000 RESERVE LEGALE	4 726	0,53	4 726	0,56
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	399 375	44,96	353 334	41,99
10680000000 AUTRES RESERVES	399 375	44,96	353 334	41,99
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	37 480	4,22	96 745	11,50
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	461 580	51,96	474 805	56,43
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	280 902	31,62	225 573	26,81
16440000000 PRET CE 55 800 / 4 ANS	11 847	1,33	25 908	3,08
16441000000 PRET CE 55 080 / 3 ANS	7 759	0,87	26 237	3,12
16442000000 PRET CE 36 800 / 4 ANS	20 134	2,27	29 266	3,48
16443000000 PRET CE 53 000 / 4 ANS	38 052	4,28	50 890	6,05
16450000000 PRET CE 30 000 / 4 ANS	3 822	0,43	11 405	1,36
16470000000 PGE CE 130 000 / 5 ANS	49 287	5,55	81 868	9,73
16471000000 PRET CE 150 000 / 5 ANS	150 000	16,88		
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	326	0,04	326	0,04
45510000000 PRINCIPAL ASSOCIES COMPTES COURANTS	326	0,04	326	0,04
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 872	9,55	28 321	3,37
40110000000 FOURNISSEURS	84 780	9,54	28 321	3,37
40810000000 FOURNIS.FACT.NON PAR	91	0,01		
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	23 269	2,62	37 143	4,41
42100000000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	15 450	1,74	14 143	1,68
42840000000 DETTES PROVISIONNEES POUR PART	7 819	0,88	23 000	2,73
. Organismes sociaux	15 033	1,69	14 163	1,68

6EME SENS

page 9

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 26/03/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
43100000000 URSSAF	8 951	1,01	8 263	0,98
43700000000 POLE EMPLOI + AUTRES CAISSES	6 082	0,68	5 766	0,69
43870000000 ORG.SOC. PROD.A RECE			134	0,02
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 870	2,01	58 666	6,97
44551100000 TVA A DECAISSER FRANCE	282	0,03	13 539	1,61
44571140000 TVA COLLECTEE SUR ENCAISSEMENTS	17 588	1,98	45 127	5,36
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	714	0,08	529	0,06
44210000000 PRELEVEMENT A LA SOURCE A PAYER	714	0,08	529	0,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 799	0,43	1 881	0,22
41970000000 CLIENTS AUTRES AVOIR	3 227	0,36		
46700000000 DEBITEURS CREDIT.DIV			1 248	0,15
46710000000 NOTE DE FRAIS	572	0,06	633	0,08
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	426 784	48,04	366 601	43,57
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	888 364	100,00	841 406	100,00

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 888 364,35 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 37 479,57 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Fonds commercial
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Ventilation du chiffre d'affaires net

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	20 600		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions	52 815		
Install. techniques, matériel, outillages industriels	268 881		10 171
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	49 663		220
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	371 359		10 391
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 139		
TOTAL	1 139		
TOTAL GENERAL	393 097		10 391

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			20 600	20 600
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions			52 815	52 815
Install. techniques, matériel, outillages industriels			279 053	279 053
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			49 883	49 883
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			381 750	381 750
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 139	1 139
TOTAL			1 139	1 139
TOTAL GENERAL			403 489	403 489

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 600			4 600
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions	19 573	5 281		24 855
Install. techniques, matériel et outill. industriels	131 578	38 795		170 374
Installations, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	45 043	1 244		46 287
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	196 195	45 321		241 515
TOTAL GENERAL	200 795	45 321		246 115

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions	5 281				
Install. tech., matériel, outill. industriels	38 795				
Installations, agencements divers					
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	1 244				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	45 321				
TOTAL GENERAL	45 321				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 139		1 139
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	148 740	148 740	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	3 568	3 568	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	19 758	19 758	
- T.V.A.	9 822	9 822	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	4 400	4 400	
Débiteurs divers	5 948	5 948	
Charges constatées d'avance	11 966	11 966	
TOTAL GENERAL	205 341	204 203	1 139
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an	280 902	0	280 902	
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	84 872	84 872		
Personnel et comptes rattachés	23 269	23 269		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 033	15 033		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	17 870	17 870		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	714	714		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	326	326		
Autres dettes	3 799	3 799		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	426 784	145 882	280 902	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	94 670			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

2572-SD



IMPOT SUR LES SOCIETES
ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES
RELEVÉ DE SOLDE 2024

Art. 360 de l'annexe III au CGI

Dénomination 6EME SENS
Adresse 1 VOIR FELIX EBOUE 94021 CRETEIL

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

NOUVEAUTES

- Prise en compte de la contribution temporaire de solidarité pour le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Prise en compte de la créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (2LI) et de la réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (TZM) à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Rétablissement du crédit d'impôt en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire au titre des dépenses engagées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024.
- L'article 35 de la LOI n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a instauré un nouveau crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV). Celui-ci pourra être porté en case 49 et déclaré dans les formulaires 2069-RCI ou 2058-CG, le cas échéant.

SIREN 5 1 4 1 3 8 9 0 8 Exercice social du 010123 au : 311223

I - IS Brut

I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice

A- Impôt sur les sociétés au titre de l'exercice				
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25 %)	1 806	25%	452
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	42 500	15%	6 375
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes			
I-A04	Autre impôt à taux particulier			
I-A05				
Total IS Brut			15	6 827

II - Créances

II-A - Créances non reportables et non restituables

IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.

II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04	PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse	57
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
II-A06	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05)	
II-A07	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A05 - II-A06)	6 827

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)

IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.

Créances reportables et non restituables

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE	40	35
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B03	COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie au titre de N		92
II-B04	COM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B05	TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N		97
II-B06	TZM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-4 à N-1)		

Créances reportables et restituables

II-B07	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement	65	64
II-B08	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement		
II-B09	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B10	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre de N		33
II-B11	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-9 à N-1)		
II-B12	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N		34
II-B13	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B14	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N		31
II-B15	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B16	CRC - Crédit impôt recherche collaborative au titre de N		95
II-B17	CRC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B18	2LI - Créance impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N		96
II-B19	2LI - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B20	Nouvelles créances non répertoriées de N		50
II-B21	Type de créance portée dans la ligne II-B20		
II-B22	Sous total (total II-B01 à II-B20 sauf la ligne II-B12 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		
II-B23	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 - II-B22)		6 827

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice

IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	48
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'œuvres audiovisuelles	53

II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56	
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58	
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60	
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61	
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62	
II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif (montant du préfinancement 67)	63	
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement (montant du préfinancement 68)	66	
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant	70	
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	87	
II-C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques et du cirque	89	
II-C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate	90	
II-C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale	91	
II-C20	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales	93	
II-C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49	
II-C22	Type de créance portée dans la ligne II-C21		
II-C23	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C21 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		
II-C24	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B23-II-C23)	6 827	

II-D - Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	26 584
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C24 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C24) est reporté en case 06		

II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	
--------	---	----	--

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)

	Base	Taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,30%	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)		
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08		

IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)

	Montant
IV-A01	Montant du chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09

V - Montant de la contribution temporaire de solidarité (CTS)

	Montant
V-A01	Assiette de la contribution temporaire de solidarité
V-A02	Montant de la contribution temporaire de solidarité (Ligne V-A01 x 33 %)

RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	06 19 757
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Contribution temporaire de solidarité	94	
Totaux	05	10 19 757

Montant à payer (case 05 - case 10)

11

ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)

12

19 757

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant

13

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée (TVA ou TS ou TVS ou PEEC)

Montant à payer après imputation

Date limite de paiement

Montant à Imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, PEEC)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)

14

19 757

Votre service des impôts vous informera des suites données à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : 25/03/2024

Téléphone

Chèque

Télépaiement

Virement

Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)

Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée

Date limite de paiement

Montant à Imputer

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme :

Date :

N° d'opération :

Date de réception :

Société “6EME SENS ”
SARL au capital de 20.000 €
Siège Social : Echat 2
1 Voie Félix Eboué
94021 - CRETEIL CEDEX
RCS CRETEIL B 514 138 908

RAPPORT DE GESTION

Sur les comptes annuels
De l'exercice clos le 31 Décembre 2023
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Du 24 avril 2024

Messieurs et Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 21 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre Société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la Loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre Société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Nous vous présenterons nos observations sur les comptes et le bilan de la Société arrêtés au 31 décembre 2023.

Puis effectuerons une comparaison avec l'exercice clos au 31 décembre 2022.

ACTIF

ACTIF IMMOBILISÉ

Le total de l'actif immobilisé figure en valeur brute pour un montant de 403.489 €, soit après amortissements de 246.115 €, pour un montant net de 157.374 € contre un montant net fin 2022 de 192.303 €.

Notre actif immobilisé comprend :

- notre **fonds commercial** pour 16.000 €,

- nos **autres immobilisations incorporelles**, à hauteur de 4.600 €, amorties en totalité,
- nos **constructions** pour une somme brute de 52.815 €, amorties à hauteur de 24.855 €,
- nos **installations techniques, matériels et outillage industriels** pour un montant brut de 279.053 €, amortis à hauteur de 170.374 €, soit pour un montant net de 108.679 €, contre un montant net de 137.303 € en fin d'exercice 2022.
- nos **autres immobilisations corporelles** (comprenant du matériel de bureau et du mobilier informatique) pour un montant brut de 49.883 €, amorties à hauteur de 46.287 €, soit pour une valeur nette de 3.596 €, contre 4.620 € fin 2022.

Nos autres immobilisations corporelles comprennent, le matériel de bureau et informatique pour un montant brut de 45.066 € amorti à hauteur de 41.688 €, et le mobilier pour 4.816 € amorti à hauteur de 4.599 €.

- et nos **autres immobilisations financières** d'un montant de 1.139 €, représentant les dépôts et cautionnements versés, étant précisé qu'ils figuraient l'an dernier pour le même montant.

Au cours de l'exercice, nous avons acquis :

- **des installations techniques, matériels et outillages industriels** pour 10.171 €,
- **du matériel de bureau et mobilier informatique** pour 220 €,

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant subit a subi une augmentation d'un exercice sur l'autre, passant ainsi de 649.103 € à 730.991 € pour l'exercice.

On observera que cette augmentation est due à celle des **valeurs mobilières de placement** qui sont passées de 260.498 € fin 2022 à 421.262 € cette année, ainsi qu'à celle de nos **disponibilités**, lesquelles sont passées de 92.407 € l'an dernier à 105.527 € pour l'exercice.

Ainsi l'actif circulant comprend :

- nos **créances clients et comptes rattachés**, lesquelles sont en diminution d'un exercice sur l'autre, passant ainsi de 278.460 € à 148.740 € en fin d'exercice,

Elles représentent les sommes dues par nos clients.

- nos **autres créances**, lesquelles sont en forte hausse, passant ainsi de 15.503 € l'an dernier à 43.496 € en fin d'exercice,

Elles sont principalement constituées par :

- les sommes dues aux organismes sociaux pour 3.568 €, s'agissant ainsi des sommes dues à POLE EMPLOI ainsi qu'aux autres Caisses,
- les taxes sur le chiffre d'affaires : 9.822 € (contre 3.422 € l'an dernier), dont principalement de la TVA déductible sur autres biens et services,

- nos **valeurs mobilières de placement** ont augmenté de 30,96% d'un exercice sur l'autre, passant ainsi de 260.498 € en fin d'exercice 2022, à 421.262 € cette année.
- et nos **disponibilités** à hauteur de 105.527 € contre 92.407 € en fin d'exercice 2022.

Nous comptabilisons également des **charges constatées d'avance** pour 11.966 €.

PASSIF

CAPITAUX PROPRES ET RÉSERVES

Ils figurent pour un montant créditeur de 461.580 €, en ce compris :

- le **capital social versé** 20.000 €,
- la **réserve légale** 4.726 €,
- les **autres réserves** 399.375 €
- et le **résultat** bénéficiaire de l'exercice 37.480 €.

DETTES

En augmentation, elle se comptabilisent ainsi à hauteur de 426.784 € contre 366.601 € en fin d'exercice 2022.

Nos dettes se caractérisent par :

- les **emprunts et dettes auprès des établissements de crédit** pour un montant de 280.902 € contre 225.573 € l'an dernier, soit une augmentation liée à un nouvel emprunt de 150.000 €,
- les **emprunts et dettes financières divers** pour un montant de 326 €, s'agissant d'un compte-courant d'associé (identiques à l'an dernier),
- les **dettes fournisseurs et comptes rattachés** pour un montant de 84.872 € contre 28.321 € sont en forte augmentation,
- les **autres dettes** subissent une importante augmentation, passant 1.881 € en fin d'année 2022, à 3.799 € cette année, s'agissant principalement de crédits débiteur,
- et les **dettes fiscales et sociales**, sont en baisse, elles représentent :

S'agissant du **personnel**, un montant global de 23.269 € contre 37.143 € en fin d'exercice 2022, dont 15.450 € au titre des rémunérations dues et 7.819 € au titre de la participation.

S'agissant des **organismes sociaux**, pour un montant global de 15.033 € contre 14.163 € en fin d'exercice 2022, représentent les sommes dues à l'URSSAF pour 8.951 € et les sommes dues à POLE EMPLOI et autres CAISSES pour 6.082 €,

S'agissant des **taxes sur le chiffre d'affaires**, elles passent de 58.666 € fin 2022 à 17.870 € en 2023, s'agissant principalement des sommes dues sur la TVA collectée sur les encaissements et de la TVA à décaisser FRANCE.

On enregistre également un solde dû au titre du **prélèvement à la source** pour un montant de 714 €.

Ces précisions données sur l' « ACTIF » et le « PASSIF », le « COMPTE DE RÉSULTAT » présente les caractéristiques suivantes :

COMPTE DE RÉSULTAT

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Notre chiffre d'affaires est en augmentation de 10,95 % d'un exercice sur l'autre.

Il se comptabilise ainsi à hauteur de 1.178.277 €.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

En augmentation de 22,36%, elles figurent pour un montant global de 1.125.535 €.

On observera que :

- nos **autres achats et charges externes** pour un montant de 672.586 € contre 451.662 € fin 2022 subissent une augmentation de 48,91 %, s'agissant de l'ensemble des frais nécessaires à la bonne gestion de l'entreprise, et à la bonne réalisation de nos prestations.

On retiendra principalement, outre les frais nécessaires à la gestion de l'entreprise, les postes principaux suivants :

- La **sous-traitance générale**, représentant le poste principal de nos charges d'exploitation, poste en augmentation de 32,15 %, se comptabilisant ainsi à hauteur de 155.009 €,
- Les **loyers versés à la SCI JCL** pour un montant de 31.716 € en augmentation de 1,11 %,
- La **location de matériel** pour un montant de 20.989 €,
- La **location de plateaux télé** pour un montant de 37.325 € (+101,38%),
- Les **honoraires** à hauteur de 13.863 €,
- Les **frais de location de véhicules** pour un montant de 1.134 €,
- Les **frais de réception** pour un montant de 7.381 €,
- nos **impôts et taxes** en augmentation de 0,67%, se comptabilisent à hauteur de 7.343 € contre 7.294 € en fin d'exercice 2022, représentent principalement,
 - La **formation professionnelle** pour 3.546 €,
 - La **cotisation foncière des entreprises** à hauteur de 2.106 €
- nos **salaires et traitements** sont en diminution de 4,25%, passant de 281.078 € l'an dernier à 269.106 € en fin d'exercice.
- ainsi que nos **charges sociales**, lesquelles subissent une diminution de 5,62% passant ainsi de 135.654 € l'an dernier à 128.012 en fin d'exercice 2023 (dont 15.841 € d'autres charges sociales, 6.275 € de cotisations ASSEDIC, 6.085 € de titre restaurant, ...).

Nous comptabilisons également des **dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles** à hauteur de 45.321 €.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire à hauteur de 56.214 €,
Lequel, compte tenu :

➤	<u>des produits financiers</u>	764 €
➤	<u>des charges financières</u>	4.853 €
➤	<u>de la participation des salariés aux résultats</u>	7.819 €
➤	<u>de l'impôt sur les bénéfices</u>	6.827 €

Se traduit par un bénéfice de **37.480 €**.

INVESTISSEMENT EN MATIÈRE DE RECHERCHE

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Année	Dividendes
01/01/2022 au 31/12/2022	250 €
01/01/2021 au 31/12/2021	625 €
01/01/2020 au 31/12/2020	240 €

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Par suite des opérations de réduction du capital social de notre Société, par voie de rachat de partie des parts sociales appartenant à la Société SEA EVENTS, le capital social de notre Société est aujourd'hui ainsi réparti

- Monsieur Jean-Christophe VILLEGIER Propriétaire de SOIXANTE QUATRE parts sociales, ci N° 1 à 38, n° 77 à 87, n°95 à 98, n°106 et 107 et N°113 à 121,	64 Parts
- Monsieur Laurent YONKER Propriétaire de SOIXANTE QUATRE parts sociales, ci N° 39 à 76, n° 88 à 94, n°99 à 105, n°108 et 109 et n°181 à 190	64 Parts
- Monsieur Renaud JUILLARD Propriétaire de VINGT DEUX parts sociales, ci N° 122 à 130, N°191 à 200 & N° 110 à 112	22 Parts
▪ La société « NEFSEA PRODUCTION » anciennement dénommée « SEA EVENTS » Propriétaire de CINQUANTE parts sociales, ci N°131 à 180	50 Parts
TOTAL ÉGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	200 Parts

RÉINTÉGRATIONS FISCALES

Aucune réintégration fiscale n'est à signaler.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Vous trouverez, par ailleurs, notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L.223-19 du Code de Commerce et dont nous vous demanderons la ratification à l'assemblée, ainsi que le prévoit le projet de résolutions ci-joint.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Nous vous proposons d'affecter et de répartir comme suit le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 37.480 € comme suit :

▪ Aux associés, à titre de dividendes	37.480 €
---------------------------------------	----------

TOTAL	37.380 €
--------------	-----------------

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

2023 était comme prévu une année de transition, du fait de l'arrêt d'activité annoncé d'un de nos plus gros clients, la société NNT CLOUD COMMUNICATION.

Nous avons donc fait le choix de récupérer directement les clients de ce dernier pour assurer la continuité de services de ces comptes importants.

Pour mener à bien cette phase, nous avons contractualisé avec un des commerciaux de NTT qui nous a aidé à ramener la clientèle en direct chez 6eme Sens, et passé un partenariat pour pouvoir revendre les prestations de webcast et conférences téléphoniques.

Ces mesures ont eu un impact sur nos charges 2023, mais c'était un investissement nécessaire pour maintenir notre chiffre d'affaires sur le secteur corporate.

Dans le même temps, nous étions au pic de nos remboursements d'emprunts.

A noter que nos investissements en matériels ont été minimes sur cette année, ils seront plus importants en 2024 et 2025.

Malgré un CA un peu plus important que 2022, notre résultat est en baisse mais devrait retrouver un niveau comparable aux exercices passés sur 2024 et 2025.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Après avoir travaillé au maintien de notre CA sur le corporate, cela nous a permis de rentrer des clients importants et réguliers qui nous accordent leur confiance, ce qui doit nous permettre d'accroître encore notre activité sur ce secteur.

Nous sommes aussi sur une période riche en événements voile jusqu'au printemps 2025, en collaboration avec Nefsea.

Nous devons continuer à renforcer notre équipe, et nous accueillerons un alternant en formation, à partir de la rentrée 2024.

RÉSOLUTIONS PARTICULIÈRES

Aucune résolution particulière n'est à approuver à cette Assemblée.

Je vous remercie en conséquence de bien vouloir approuver les comptes et le bilan qui vous sont présentés, de procéder à l'affectation des résultats, en conférant à Monsieur **Jean-Christophe VILLEGIER**, quitus de sa gestion, en sa qualité de gérant, de l'exécution de son mandat, et d'approuver les résolutions que je vous sou mets.

Tel est l'objet des résolutions que je sou mets à votre approbation.

Je pense que vous ne verrez aucun inconvénient à prendre ces décisions, et, aucun obstacle à les adopter.

Fait à CRETEIL

Le 9 avril 2024

Le Gérant



Société "6EME SENS "
SARL au capital de 20.000 €
Siège Social : Echat 2
1 Voie Félix Eboué
94021 - CRETEIL CEDEX
RCS CRETEIL B 514 138 908

AFFECTATION DES RESULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Du 24 AVRIL 2024

- Proposition d'affectation des résultats soumise à l'Assemblée

- Bénéfice de **37.480 €**

- Proposition d'affectation :

▪ Aux associés, à titre de dividendes	37.480 €
TOTAL	37.480 €

- Résolution d'affectation votée

Extrait de la délibération de l'Assemblée Générale du 24 avril 2024 statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice constate que ceux-ci font apparaître un résultat bénéficiaire de 37.480 €, et décide de l'affecter de la manière suivante :

▪ Aux associés, à titre de dividendes	37.480 €
TOTAL	37.480 €

Puis, constatation faite que :

- Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 fait ressortir un bénéfice de 37.480 €,
- Le capital social de la société est entièrement libéré,
- La « *RESERVE LEGALE* » est normalement comptabilisée,

Décide une distribution de 40.000 € prélevés sur le résultat tel qu'il figure au 31 décembre 2023 et, pour la différence de 2.520 €, par prélèvement sur les « *AUTRES RESERVES* » telle qu'elles figurent au 31 décembre 2023,

Le compte « *AUTRES RESERVES* » figurera donc pour un montant de 396.855 €.

Soit une distribution globale au profit des actionnaires, de 40.000 €, soit un dividende de 200 € par action.

S'agissant de la distribution au profit de Monsieur VILLEGIER de la somme de 12.800 € bruts :

L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance des dispositions fiscales relatives à l'acquittement de l'impôt exigible sur les dividendes distribués et prélevés sur les bénéfices des exercices sociaux, telles que figurant notamment aux termes de la Loi de Finances pour 2018, savoir :

À partir du 1^{er} janvier 2018, le prélèvement forfaitaire unique (PFU) est applicable aux revenus de dividendes, (sauf option expresse et irrévocable du contribuable au barème progressif de l'impôt sur le revenu).

Le taux global en est fixé à 30%, soit 3.840 €.

Lequel pourcentage regroupe :

- 12,8% pour l'impôt sur le revenu, montant prélevé à la source, soit 1.638,40 €,
- 17,2% pour les prélèvements sociaux, nouveau taux de la CSG/CRDS, ce, sans abattement, la CSG (6,80%) n'étant pas déductible du revenu imposable, soit 11.161,60 €.

Par suite de cette distribution de dividende à concurrence de 12.800 € bruts :

- La société versera 3.840 € au titre du PFU,
- Monsieur VILLEGIER percevra la somme de 8.960 € (soit 200 € par action qu'il possède au regard des 200 actions composant le capital social).

La mise en paiement s'effectuera en 2 versements le 30 juin et le 31 août 2024..

S'agissant de la distribution au profit de Monsieur YONKER de la somme de 12.800 € bruts :

L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance des dispositions fiscales relatives à l'acquittement de l'impôt exigible sur les dividendes distribués et prélevés sur les bénéfices des exercices sociaux, telles que figurant notamment aux termes de la Loi de Finances pour 2018, savoir :

À partir du 1^{er} janvier 2018, le prélèvement forfaitaire unique (PFU) est applicable aux revenus de dividendes, (sauf option expresse et irrévocable du contribuable au barème progressif de l'impôt sur le revenu).

Le taux global en est fixé à 30%, soit 3.840 €.

Lequel pourcentage regroupe :

- 12,8% pour l'impôt sur le revenu, montant prélevé à la source, soit 1.638,40 €,
- 17,2% pour les prélèvements sociaux, nouveau taux de la CSG/CRDS, ce, sans abattement, la CSG (6,80%) n'étant pas déductible du revenu imposable, soit 11.161,60 €.

Par suite de cette distribution de dividende à concurrence de 12.800 € bruts :

- La société versera 3.840 € au titre du PFU,

- Monsieur YONKER percevra la somme de 8.960 € (soit 200 € par action qu'il possède au regard des 200 actions composant le capital social).

La mise en paiement s'effectuera en 2 versements le 30 juin et le 31 août 2024.

S'agissant de la distribution au profit de Monsieur JUILLARD de la somme de 4.400 € bruts :

L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance des dispositions fiscales relatives à l'acquittement de l'impôt exigible sur les dividendes distribués et prélevés sur les bénéfices des exercices sociaux, telles que figurant notamment aux termes de la Loi de Finances pour 2018, savoir :

À partir du 1^{er} janvier 2018, le prélèvement forfaitaire unique (PFU) est applicable aux revenus de dividendes, (sauf option expresse et irrévocable du contribuable au barème progressif de l'impôt sur le revenu).

Le taux global en est fixé à 30%, soit 1.320 €.

Lequel pourcentage regroupe :

- 12,8% pour l'impôt sur le revenu, montant prélevé à la source, soit 563,20 €,
- 17,2% pour les prélèvements sociaux, nouveau taux de la CSG/CRDS, ce, sans abattement, la CSG (6,80%) n'étant pas déductible du revenu imposable, soit 756,80 €.

Par suite de cette distribution de dividende à concurrence de 4.400 € bruts :

- La société versera 1.320 € au titre du PFU,
- Monsieur JUILLARD percevra la somme de 3.080 € (soit 200 € par action qu'il possède au regard des 200 actions composant le capital social).

La mise en paiement s'effectuera en 2 versements le 30 juin et le 31 août 2024.

S'agissant de la distribution au profit de la société NEFSEA PRODUCTION de la somme de 10.000 € bruts :

Le principe du régime de faveur

Conditions d'application du régime

Pour pouvoir bénéficier de ce régime de faveur, les conditions suivantes doivent être réunies :

- La société bénéficiaire des dividendes doit être soumise à l'impôt sur les sociétés, quelle que soit sa forme juridique,
- La société émettrice ne doit pas être une société dont les bénéfices ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices,
- Les titres détenus par la société et ouvrant droit aux bénéfices de dividendes doivent représenter au moins 5% du capital social de la société émettrice (taux à apprécier à la date du paiement des dividendes),
- Les titres doivent être conservés pendant au moins 2 ans (dans le cas contraire, la société bénéficiaire doit reverser au Trésor Public l'IS qui aurait été dû en l'absence d'option, avec les intérêts de retard).

L'option doit concerner tous les titres de la société distributrice détenus par une société participante. Il est impossible d'opter pour ce régime pour seulement une part des titres détenus. En revanche, rien

n'empêche une société participante d'opter pour le régime mère et filiale au titre des dividendes perçus d'une société donnée et de renoncer à cette option pour des dividendes perçus d'une autre société, même si toutes les conditions sont réunies pour bénéficier du régime de faveur.

En outre, l'option est annuelle. Elle peut être exercée au titre de chaque exercice.

La mise en œuvre de l'option

Ce régime n'est pas obligatoire, il s'agit d'une option qui n'est soumise à aucune obligation déclarative spécifique. Sa prise en compte est constatée lors de la réalisation de l'imprimé de la liasse fiscale relatif à la détermination du résultat fiscal.

Si l'option pour ce régime est retenue, la société doit constater :

- Une déduction extra-comptable pour la totalité du montant des dividendes perçus,
- Une réintégration extra-comptable au titre des frais et charges de gestion de ces dividendes, évaluée forfaitairement à 5%, crédit d'impôt compris.

Le montant de cette quote-part doit être mentionné sur l'imprimé 2058-A (« détermination du résultat fiscal ») sur la ligne XA.

Le taux de réintégration est porté à 1% pour les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2016 en provenance d'une société membre du même groupe fiscal. En contrepartie, cette quote-part de 1% n'est pas neutralisée pour la détermination du résultat d'ensemble du groupe intégré.

La mise en paiement interviendra en 2 versements le 30 juin et le 31 août 2024..

L'assemblée générale rappelle à toutes fins utiles que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Année	Dividendes
01/01/2022 au 31/12/2022	250 €
01/01/2021 au 31/12/2021	625 €
01/01/2020 au 31/12/2020	240 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à CRETEIL

Le 24 avril 2024

Le Gérant

